

Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles
International Journal of Sociocultural community development and practices
Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales



Enjeux de professionnalisation des intervenants de la rue en Suisse romande : entre correspondants de nuit et travailleurs sociaux hors murs

Karine Darbellay

Numéro 21, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1092555ar>
DOI : <https://doi.org/10.55765/atps.i21.1362>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de communication sociale et publique, Université du Québec à Montréal

ISSN

1923-8541 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Darbellay, K. (2022). Enjeux de professionnalisation des intervenants de la rue en Suisse romande : entre correspondants de nuit et travailleurs sociaux hors murs. *Revue internationale Animation, territoires et pratiques socioculturelles / International Journal of Sociocultural community development and practices / Revista internacional Animación, territorios y prácticas socioculturales*, (21), 1–11. <https://doi.org/10.55765/atps.i21.1362>

Résumé de l'article

Présentés comme un chaînon manquant entre la police et les travailleurs sociaux hors murs, les correspondants de nuit sont apparus récemment en Suisse romande. La présente étude, menée dans deux lieux urbains, décrit l'imbrication du travail de ces acteurs de la rue. Elle permet de montrer que l'arrivée des seconds a engendré des questions sur leur légitimité par rapport aux premiers, déjà présents, tant du point de vue de leurs activités (l'animation de projets) que des espace investis (les quartiers). Elle indique également qu'un certain nombre d'activités permettent de dessiner des frontières professionnelles entre les deux types d'acteurs, notamment en regard de la manière différente d'échanger les informations ou d'interagir avec la police. Enfin, elle met en évidence que chaque dispositif relève d'une logique locale, les acteurs entretenant des relations apaisées dans la ville périphérique alors que leur collaboration s'avère plus tendue dans la ville centrale. Ainsi, les frontières professionnelles demeurent floues entre les deux groupes d'acteurs tandis que le processus de professionnalisation de leur travail est en cours.

© Karine Darbellay, 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>



Enjeux de professionnalisation des intervenants de la rue en Suisse romande : entre correspondants de nuit et travailleurs sociaux hors murs

Karine Darbellay¹

HES-SO Travail social, Sierre, Suisse
karine.darbellay@hevs.ch

Présentés comme un chaînon manquant entre la police et les travailleurs sociaux hors murs, les correspondants de nuit sont apparus récemment en Suisse romande. La présente étude, menée dans deux lieux urbains, décrit l'imbrication du travail de ces acteurs de la rue. Elle permet de montrer que l'arrivée des seconds a engendré des questions sur leur légitimité par rapport aux premiers, déjà présents, tant du point de vue de leurs activités (l'animation de projets) que des espaces investis (les quartiers). Elle indique également qu'un certain nombre d'activités permettent de dessiner des frontières professionnelles entre les deux types d'acteurs, notamment en regard de la manière différente d'échanger les informations ou d'interagir avec la police. Enfin, elle met en évidence que chaque dispositif relève d'une logique locale, les acteurs entretenant des relations apaisées dans la ville périphérique alors que leur collaboration s'avère plus tendue dans la ville centrale. Ainsi, les frontières professionnelles demeurent floues entre les deux groupes d'acteurs tandis que le processus de professionnalisation de leur travail est en cours.

Mots-clés : médiation sociale, correspondant de nuit, travailleur social, professionnalisation, Suisse romande.

Presented as a missing link between the police and social workers outside the walls, night correspondents have recently appeared in French-speaking Switzerland. This study, conducted in two urban locations, describes the interweaving of the work of these street actors. It shows that the arrival of the latter has raised questions about their legitimacy in relation to the former, already present, both from the point of view of their activities (the conduct of projects) and the space invested (the neighbourhoods). It also indicates that a number of activities help to draw professional boundaries between the two types of actors, particularly with regard to the different way of exchanging information or interacting with the police. Finally, it highlights that each system is based on a local logic, the actors maintaining peaceful relations in the peripheral city while their collaboration is more strained in the central city. Thus, the professional boundaries remain blurred between the two groups of actors while the process of professionalizing their work is underway.

Keywords: social mediation, night correspondent, social worker, professionalization, French-speaking Switzerland.

Presentados como un eslabón perdido entre la policía y los trabajadores sociales fuera de los muros, los correspondientes nocturnos aparecieron recientemente en la Suiza francófona. El presente estudio, realizado en dos lugares urbanos, describe la imbricación del trabajo de estos actores de la calle. Permite demostrar que la llegada de los segundos generó interrogantes sobre su legitimidad en relación con los primeros, ya presentes, tanto desde el punto de vista de sus actividades (animación de proyectos) como de los espacios invertidos (los barrios). También se indica que una serie de actividades permiten trazar las fronteras profesionales entre los dos tipos de agentes, en particular en la manera diferente de intercambiar información o de interactuar con la policía. Por último, destaca que cada dispositivo depende de una lógica local, ya que los actores mantienen relaciones pacíficas en la ciudad periférica mientras que su colaboración resulta más tensa en la ciudad central. Así pues, las fronteras profesionales siguen siendo poco claras entre los dos grupos de actores, mientras que el proceso de profesionalización de su trabajo está en curso.

Palabras clave : mediación social, corresponsal nocturno, trabajador social, profesionalización, Suiza francófona.

1. Avec la collaboration de Livio Andreoli, HES-SO Travail social, Sierre, Suisse.

Introduction

Nous constatons actuellement en Suisse un double mouvement interrogeant les frontières professionnelles des acteurs de l'intervention sociale. D'une part, nous assistons à l'émergence de nouveaux « métiers » depuis les années 2000 (Keller, 2016). Nommés correspondants de nuit, médiateurs urbains ou « SIP » (Sécurité Intervention Prévention), ces acteurs sont présentés comme un chaînon manquant entre les forces de sécurité et les travailleurs sociaux. Ils interviennent auprès de la population urbaine nocturne dans le but d'administrer la nuit en matière de prévention et de résolution de troubles à l'ordre public. D'autre part, depuis les années 1990, le champ du travail social s'est élargi en termes « de nouvelles fonctions très spécialisées en regard de ce qui a été nommé en France les métiers de la ville » (Libois, 2014, p.52) et que nous identifierons ici comme les travailleurs sociaux hors murs (TSHM). Ces deux phénomènes, le premier à la frontière du travail social et le second en périphérie de celui-ci, constituent le contexte spécifique dans lequel prend place notre recherche.

Les correspondants de nuit sont apparus en Suisse dans les années 2000 dans la partie germanophone du pays sous l'appellation « SIP ». La partie francophone a suivi dix ans plus tard en mettant en place des dispositifs de correspondants de nuit ou de médiation urbaine en ciblant les villes et communes de la région où des problèmes d'incivilités dans l'espace public étaient présents. Ces dispositifs sont généralement initiés par les autorités communales¹ et leur manière de fonctionner diverge selon les lieux : engagement de citoyens bénévoles, embauche d'acteurs profilés dans le social ou dans la sécurité, équipes avec des proportions très hétérogènes des divers profils, des cahiers des charges également fort différents. En effet, comme le rappelle Barthélémy (2004, p. 61), « les tâches qui fondent le cœur de l'activité professionnelle du médiateur diffèrent fortement d'un contexte local à l'autre ». Nous posons le même constat pour les dispositifs qui nous intéressent, tous deux créés en 2015. Pour la ville centrale², c'est la constatation de l'absence d'intervenants durant les horaires de nuit (que ce soit la police, le travail social, les forces préventives) qui a motivé la création du dispositif de CN. Quant à la ville périphérique, ceux-ci sont apparus pour pallier des problèmes structurels liés au TSHM (une superficie trop grande à couvrir) et pour assumer des tâches qui, selon le responsable communal, n'étaient pas du ressort de la police municipale (ex. gestion en amont de la violence domestique).

Nous avons souvent entendu l'idée selon laquelle les CN viendraient à occuper un espace laissé vacant entre les forces sécuritaires et sociales, un « chaînon manquant ». Toutefois, quelles tâches relèvent de ce « chaînon manquant » et où trouvent-ils une place légitime sans empiéter sur les activités des acteurs préexistants ? En quoi les activités de ces deux acteurs de la rue interrogent leurs frontières professionnelles et le processus de professionnalisation à l'œuvre ? Ces questions sont au cœur de notre recherche financée par le domaine Travail social de la HES-SO Valais (Suisse).

En Suisse, la médiation sociale n'en est qu'à ses débuts et cette thématique n'a pas encore été étudiée comme cela s'est fait en France ou au Québec (Darbellay, 2015). C'est pourquoi nous nous appuyons sur la littérature française pour contextualiser notre propos. Nous allons tout d'abord

1. En Suisse, il existe trois niveaux de décision qui s'organisent selon le principe de subsidiarité : le niveau fédéral, cantonal et communal. Les niveaux supérieurs se saisissent des prérogatives qui ne sont pas traitées par le niveau inférieur.

2. Nous avons choisi les termes de ville centrale et de ville périphérique pour différencier le type d'activités offertes aux publics dans ces lieux. La ville centrale est caractérisée par une grande offre festive engendrant une concentration des publics jeunes lors des week-ends. Quant à la ville périphérique, elle est voisine d'un centre régional attirant les publics jeunes lors des périodes festives qui désertent dès lors son espace public.

présenter le concept de médiation urbaine en lien avec la sociologie des professions pour interroger la notion de professionnalisation en montrant que cette réflexion est pertinente dans l'analyse des dispositifs de correspondants de nuit et de TSHM en Suisse romande. Puis, nous décrirons ces deux dispositifs et la manière dont nous nous y sommes pris pour investiguer leurs activités. Enfin, nous présenterons les résultats de notre étude qui nous permettront de mieux cerner les tensions et les complémentarités entre ces deux acteurs ainsi que le processus de professionnalisation à l'œuvre.

La médiation urbaine : le fruit d'une généralisation de la fonction sociale

L'émergence des correspondants de nuit en Suisse peut s'inscrire dans ce qu'Astier nomme la « généralisation de la fonction sociale » (2005, p.174), qui est rendue visible notamment par la création de nouvelles structures dans les milieux urbains dont la médiation urbaine est un exemple. Même si elle en a la dénomination, cette médiation n'est pas encore constituée en un ensemble bien cerné et stabilisé de tâches, c'est pourquoi Demazière (2004) estime que le processus de professionnalisation reste inachevé. En effet, celui-ci suppose que « l'activité observée bénéficie d'une autonomie relative, ait acquis une certaine visibilité, ait obtenu une légitimité minimale, voire implique que les travailleurs concernés soient parvenus à se coaliser, aient découpé un territoire d'exercice » (Demazière, 2004, p.12). Or avec la médiation urbaine, nous nous situons dans ce que Demazière nomme « des activités douteuses, peu prestigieuses et fixées au bas des hiérarchies salariales » (2004, p.12).

En effet, ces nouveaux emplois sont précaires, peu visibles, sans référentiels unifiés et leur niveau de qualification demeure disparate. Pour Bonafé-Schmitt, les dispositifs de correspondants de nuit constituent un élargissement du champ de la médiation dans le domaine de la sécurité car « leur mission principale est d'assurer une pacification des relations sociales » (Bonafé-Schmitt, 2008, p. 64), ce que l'on retrouve sous l'expression de « tranquillité publique » chez De Maillard (2012). Les compétences recherchées relèvent plus de savoir-faire et de savoir-être que de qualifications estampillées par un diplôme puisque leur légitimité repose sur leur proximité avec le milieu dans lequel ils interviennent (Hainz, 2014 ; Divay, 2012 ; Marlière & Fontaine, 2011 ; Barthélémy, 2009)³. Nous retrouvons nombre d'éléments décrits ci-dessus en Suisse romande tels que l'inscription dans le quartier dans une visée de proximité avec la population de la nuit, des interventions « à chaud » dans une temporalité courte, l'absence de référentiel métier et des profils d'acteurs recrutés sur la base de compétences liées au savoir-être, sans pour autant que ces compétences soient inscrites dans des qualifications professionnalisantes. En plus des caractéristiques dévolues à la médiation urbaine, nous retiendrons ici les enjeux de territoires car les correspondants de nuit se situent à l'ombre de professionnels reconnus, tels que les travailleurs sociaux hors murs (Demazière, 2004).

Les travailleurs sociaux hors murs : des contours flous

Les TSHM de notre étude appartiennent à la catégorie des professionnels connus dans la mesure où « ils ont suivi un cursus de formation spécialisé, ont établi des modalités particulières d'intervention, se réfèrent à des règles éthiques et déontologiques spécifiques, bénéficient d'une protection légale ou réglementaire de leur juridiction, autant d'attribut qui font défaut

3. Pour les correspondants de nuit plus spécifiquement, lire De Maillard (2012) et De Maillard & Bénec'H-Le Roux (2011).

aux médiateurs » (Demazière, 2004, p.16). C'est à partir des années 2000 que « nous pouvons constater une propagation de ce travail un peu partout en Suisse romande, mais d'une manière non-uniforme et plutôt disparate, tributaire notamment du monde politique » (Fridez, 2014, p.51). Libois & Wicht (2004) faisaient déjà alors le constat que les contours de l'activité des TSHM restaient incertains et se réalisaient au sein « d'un champ prescriptif particulièrement flou » (p.15) : « Leur action s'est construite essentiellement sur un mode expérientiel, hors des référentiels métiers classiques du travail social » (p.29). Un champ de pratiques très large, des projets très diversifiés et construits sur mesure, le TSHM s'appuie sur sa pratique de travailleur social et invente ou adapte des pratiques « plus larges ».

Les TSHM se retrouvent ainsi sur le même territoire que les CN et il y a donc un questionnement à se poser en regard de leurs frontières professionnelles. Les correspondants de nuit étant les derniers arrivés dans le champ des intervenants de la rue, leur cahier des charges étant relativement flexible, n'étant pas reconnus comme formant un espace professionnel significatif, « ils sont contraints d'ajuster leurs conduites en fonction de prérogatives et territoires conquis par des professionnels mieux installés » (Demazière, 2004, p.16).

Méthode

De mars 2019 à juin 2020, nous avons effectué six observations avec deux équipes de CN lors de leurs tournées dans deux endroits citadins de Suisse romande (une équipe de 14 CN et une équipe de 4 CN) et nous avons suivi une équipe de TSHM⁴ composée de trois personnes sises dans un des lieux investigués. Nous avons également réalisé un entretien avec chaque responsable des dispositifs CN et un entretien avec chacune des deux équipes de TSHM (composée de trois personnes pour la première et de quatre personnes pour la seconde). Nous avons observé en tout sept « tournées » et mené quatre entretiens. Lors des observations, nous n'avons pas pris de notes *in vivo*, les terrains ayant refusé notre demande, car cela pouvait être perçu par les publics comme une action de contrôle. Ainsi, avons-nous élaboré une grille que nous remplissions après les tournées, qui comprenait le contexte, les caractéristiques des CN/TSHM que nous suivions, les vignettes qui représentaient les histoires des interventions ainsi que les éléments récoltés de l'ordre de discussions informelles entre deux interventions. Nous avons élaboré 105 vignettes, qui correspondent au nombre d'interactions totales observées lors des tournées. Ces vignettes sont autant de cas que nous traitons comme des unités de références thématiques (Bardin, 2013), déclinées en fonction des critères suivants : date, lieu, horaire, personnes impliquées (en fonction de l'âge), si elles étaient connues ou non des professionnels et nature du lieu (public/privé). Ces données ont été insérées dans un tableau pour permettre de comparer les vignettes entre elles et d'en sortir des tendances en fonction de divers critères.

Pour analyser nos données, nous avons adopté une perspective pragmatique. En d'autres termes, nous nous sommes intéressé « au sens que les professionnels donnent eux-mêmes à leurs actions (...), le travail du scientifique [étant] de les restituer dans leur pluralité » (Vandeninden, 2016, p.32)⁵. Nous avons décrit des faits et orienté notre intérêt vers des structures rendues tangibles (Barthe et al., 2013) que nous avons désignées par le terme de « dispositif », que nous définissons dans une approche pragmatique en nous appuyant sur Deleuze (in Silva-Castañeda 2012, p.97) :

4. Nous n'avons pu suivre qu'une équipe de TSHM pour des raisons de restrictions d'accès au terrain.

5. L'auteure décrit trois perspectives adoptées dans les études ayant pour objet la médiation : procédurale, qui reprend les travaux regroupés dans une approche métier, critique, qui considère la médiation comme processus transversal de toute action sociale et pragmatique, qui se focalise sur le sens donné par les acteurs.

le dispositif a « pour composantes des lignes [...] qui toutes s'entrecroisent et s'emmêlent (...). Elles ne se contentent pas de composer un dispositif mais [elles] le traversent et l'entraînent ». Le processus d'analyse consiste alors à suivre les directions de ces lignes, les différents processus qui se dessinent, les réactions qu'elles produisent, les réajustements et les déplacements qui s'opèrent » (Silva-Castañeda, 2012). Nous avons ainsi effectué un va-et-vient entre les structures des dispositifs et les activités des acteurs pour comprendre comment les frontières professionnelles se dessinent.

Résultats

Pour chacune des parties, nous partons de résultats généraux pour les deux lieux, puis nous illustrons notre propos par des situations emblématiques provenant d'extraits d'entretiens et de vignettes. Nous débutons la présentation des résultats par les ajustements liés au cahier des charges des correspondants de nuit, puis nous abordons la composition des équipes ainsi que les modalités concrètes de leurs collaborations formelles et informelles sur leurs terrains d'intervention.

Un cahier des charges à clarifier

Quel que soit le lieu urbain considéré, la présence d'un nouvel acteur de la rue, inséré dans un réseau de professionnels déjà sur place, a demandé une clarification de leur cahier des charges. Nous verrons comment les responsables des CN ont été contraints d'ajuster leurs activités, comme le souligne Demazière (2004) et comment les TSHM ont vu leur marge d'action modifiée par la venue de ces nouveaux acteurs sur leur territoire. Nous avons identifié deux éléments qui montrent ces mouvements : le type d'activités et le champ d'intervention.

Au début de la mise en place des CN (ville périphérique), ces derniers effectuaient des tâches d'animation socioculturelle, à la suite d'une vacance temporaire de l'équipe des TSHM. Par exemple, un projet a été mis en place après le constat que les jeunes faisaient du bruit le soir dans les cages d'escaliers en hiver. En réponse, les CN ont installé une salle de jeux sur leur lieu de réunion pour accueillir les jeunes la semaine et leur proposer des activités à thèmes, comme des soirées « saveurs du monde »⁶. À la suite de l'arrivée des actuels TSHM, la commune a entrepris en 2017 un travail de clarification de leurs activités respectives : « au début, c'était un peu compliqué ; heureusement qu'il y a eu ce travail qui a été fait, sinon cela aurait été source de tensions » (TSHM). La passation des projets aux TSHM s'est déroulée sur environ une année. Certaines tâches d'animation ont été reprises, d'autres ont été abandonnées.

Quant au champ d'intervention, c'est l'élargissement de celui des CN qui a engendré un besoin de clarification des prérogatives de chacun des professionnels (ville centrale). « Au début, fallait clarifier : qui fait quoi, ce qu'on fait, ne fait pas, les heures, etc. ; ils ont dû trouver un mode de travail avec eux [les TSHM] » (responsable du dispositif des CN). Engagés prioritairement pour le centre-ville lors des périodes nocturnes, le mandat des CN s'est élargi aux zones périphériques de la ville (terrain investi par les TSHM) et les horaires ont été élargis à la journée pour des tâches spécifiques. Ces chevauchements de terrains et d'horaires ont entraîné certaines tensions entre les dispositifs : « Les quartiers, c'est assez connoté, donc c'est l'animation socioculturelle, (...) quand on a créé les correspondants de nuit à la base, y'a des partenaires qui se sont posés des questions

6. Ces soirées avaient pour but de promouvoir une alimentation saine en proposant aux jeunes de préparer un repas de l'achat des courses au rangement de la vaisselle en passant par la prise du repas en commun.

sur la complémentarité ». En effet, les TSHM estiment que les CN exercent parfois des tâches semblables aux leurs « mais pour moins cher » et « un petit peu tout ». Ainsi, la collaboration s'est imposée « pour ne pas se froisser », précisera le responsable du dispositif qui ajoutera que les CN ne visent pas à remplacer les travailleurs sociaux, mais à les compléter ; c'est « un choix politique à un moment donné ».

Nous voyons ainsi que la passation des activités de projet aux TSHM peut être perçue comme un indice de reconnaissance des compétences des TSHM alors que l'élargissement du champ d'action des CN tend à placer les deux groupes d'acteurs en situation de concurrence dans l'espace public.

Des équipes différenciées

La morphologie de ces deux groupes professionnels sera abordée à travers l'évolution des effectifs, le niveau de diplôme et les conditions de recrutement (Vezinat, 2016). Ces éléments apportent de nombreux indices sur les frontières professionnelles en vigueur.

Que ce soit les CN ou les TSHM, les équipes sont relativement modestes. Les premiers tournent avec 5 à 14 personnes et les seconds avec 3 à 4 personnes. Quant aux profils des acteurs, ils diffèrent fondamentalement d'un dispositif à l'autre. Les TSHM sont généralement diplômés d'une Haute École de Travail social, une formation de trois ans de niveau supérieur⁷. Les CN, quant à eux, sont recrutés sur la base de savoirs expérientiels, la connaissance de la vie des quartiers, de la vie nocturne locale, le savoir-être et le savoir-faire dans le domaine du social. De là découle que les profils des CN sont très hétérogènes et ajustés aux réalités locales. En effet, l'une des équipes (ville périphérique) est composée uniquement de personnes en provenance du secteur social (ex. personne ayant travaillé dans le social avec ou sans diplôme), l'autre (ville centrale) est plus hétérogène et voit le profil sécuritaire (ex. ancien agent de sécurité) supplanter les profils sociaux.

La formation et le mode de recrutement dessinent clairement une frontière entre les deux ensembles d'acteurs, la reconnaissance des diplômes d'un côté et celle du savoir-être de l'autre. S'ajoute à cela la tendance, pour l'un des dispositifs, à accueillir des profils de CN provenant de la sécurité, faisant courir le risque évoqué par De Maillard (2012) de les identifier trop directement à de la surveillance ou du gardiennage, qui tend à accentuer les différences entre les deux types d'acteurs.

Une collaboration diversifiée

Le genre de collaboration entre les acteurs sera présentée à l'aune du type d'informations échangées et de la manière dont ils gèrent leur présence dans la rue avec la police.

Lors des échanges entre les acteurs, les CN donnent des informations aux TSHM sur des groupes de jeunes, tandis que ces derniers restent à un niveau plus général, traitant des actions effectuées et non des individus en particulier. Le but de ces échanges est principalement de permettre aux CN d'orienter les personnes vers les bons services. Cette différence peut en partie s'expliquer par le profil des acteurs, comme le soulignait Demazière (2004), les TSHM s'appuyant sur une charte déontologique du métier où le type d'information remontée aux autorités et

7. L'enseignement supérieur en Suisse comprend les universités, les écoles polytechniques, les écoles pédagogiques et les écoles spécialisées dont font partie les Hautes Écoles de Travail social.

partenaires est codée⁸. Or ces règles spécifiques sont « autant d'attributs qui font défaut aux médiateurs » (Demazière, 2004, p.16).

Un autre élément significatif au sujet de cette collaboration est la distinction entre ces deux groupes dans leurs rapports à la police. Pour les CN, les contacts avec les forces de l'ordre sont constants, ce qui leur permet d'ajuster leur présence dans divers lieux en fonction des événements qui s'y passent bien qu'ils tiennent à garder une certaine distance vis-à-vis des publics.

Ils côtoient ces autorités dans l'espace public et engagent la conversation si la situation s'y prête, pour prendre « le pouls de la soirée ». La situation ci-après présente une conversation avec des agents de la sécurité de la ville centrale rencontrés au détour d'une rue où les CN se renseignent sur les nouveaux endroits où se trouvent les revendeurs.

Vignette 1 : Le CN demande aux agents de sécurité s'ils savent où sont les pharmaciens, « ceux qui vendent tout ce qu'on peut imaginer ». Un des agents lui apprend qu'ils se sont déplacés devant la porte d'une association. Il lui explique que c'est pratique, car dès qu'eux [les agents de la sécurité] arrivent, ils entrent dans l'association et la police ne peut pas intervenir.

Même si les CN s'affichent avec les agents de sécurité, ils tiennent à en marquer la distance. La situation présentée ci-après montre bien la difficulté des publics à différencier les divers rôles des intervenants de la rue lors d'une tournée sur une place de la ville centrale.

Vignette 2 : Lorsque les CN arrivent sur la place, un jeune sort de son groupe d'amis et les interpelle car il ne les connaît pas. Les CN présentent les correspondants de nuit. Ils lui expliquent qu'ils sont dans la rue pour intervenir si des personnes ont besoin d'aide. Le jeune parle de « police douce ». Les CN lui expliquent qu'ils ne sont pas de la police. Le jeune raconte qu'il fait une formation dans le social et que ce que font les CN lui semble une bonne chose.

Quant aux TSHM, les informations circulent de la police vers eux plutôt que l'inverse. Par exemple, les forces de l'ordre avertissent généralement les travailleurs sociaux lorsqu'elles effectuent une descente dans un quartier ou lorsqu'elles veulent faire passer un message aux jeunes (ville périphérique). Dans le sens inverse, le critère pour l'échange d'information des TSHM vers la police est régi par l'intérêt du jeune. Par exemple, si la police demande des informations en lien avec une infraction, les TSHM ne répondront pas à la demande. En revanche, des informations telles que la détention d'une arme ou le fait « d'annoncer sur Facebook sa volonté de partir au djihad » (TSHM) sont des éléments qui sont transmis à la police et annoncés comme tels aux jeunes. Les TSHM justifient cela par le bienfait de mettre un cadre à des comportements qui vont trop loin au moyen de l'organe répressif de la police : « c'est peut-être une perche tendue par les jeunes », estiment-ils, comme un appel à l'aide. Dans la rue, les contacts entre les TSHM et la police restent discrets. Dans la ville périphérique, « on se serre la main vite fait [avec la police], (...) s'il n'y a pas de plus-value, on ne se salue pas », disent-ils. Dans le cas de la ville centrale, cette distance est encore plus prononcée. Les deux groupes d'acteurs évitent de s'afficher publiquement ensemble de sorte à éviter tout amalgame auprès des jeunes, estiment les TSHM.

Cette clarification des rôles entre les différents acteurs ne va pas sans mal dans les quartiers. Une situation type évoquée par les TSHM illustre bien cette confusion qui peut régner entre les acteurs vis-à-vis des jeunes. Il arrive parfois que la brigade des mineurs, qui assume un côté plus

8. La charte des TSHM stipule que les professionnels s'engagent à faire remonter aux autorités concernées les problématiques, revendications et besoins émergents des populations concernées tout en respectant le devoir de discrétion.

répressif selon les TSHM, doit intervenir dans les quartiers. Cette dernière informe les TSHM afin qu'ils ne soient pas présents en même temps pour qu'ils ne soient pas assimilés aux forces de l'ordre. Puis plus tard, lorsqu'ils passent prendre le pouls du quartier, ils se rendent compte que les CN y sont passés. Pour eux, le rôle de la brigade est la répression, le leur celui de la création de liens. Ils ne comprennent pas forcément le rôle des CN dans cette configuration : « on ne savait pas trop pourquoi [ils étaient là] », disent-ils. Ils se demandent comment les jeunes comprennent les fonctions de ces différents acteurs.

Nous remarquons dans le discours des acteurs que les frontières entre les TSHM et la police sont moins perméables que celles entre les CN et ces derniers. Cela peut s'expliquer, d'une part, par cette difficulté des CN de se distancer des acteurs de la sécurité comme nous l'avons évoqué avec De Maillard (2012) et, d'autre part, par le fait que les frontières professionnelles sont plus floues que celles des TSHM.

La construction de la légitimité

Nous constatons que les deux ensembles d'acteurs évoluent dans un processus de professionnalisation en Suisse romande. Les TSHM restent tributaires du monde politique, leur champ prescriptif est relativement flou et leur mode d'action est construit sur l'expérientiel. Ces éléments se retrouvent auprès des CN de manière encore plus marquée. Même s'ils sont présentés comme un « chaînon manquant » par les autorités communales, notre étude montre que de nombreux éléments ont demandé des clarifications. En partant de la définition de la professionnalisation de Demazière (2004), nous allons discuter de la construction de la légitimité des acteurs via l'expertise et la délimitation des territoires d'exercice.

L'élément le plus visible qui distingue les correspondants de nuit des travailleurs sociaux hors murs reste celui des critères d'embauche et donc, corrélativement, de la formation. Alors que pour l'un, un diplôme d'une Haute École est exigé, l'autre est recruté sur des critères de savoir-être, voire de connaissances et d'expériences de terrain. Nous avons relié cette distinction à la manière dont les échanges s'effectuent entre les partenaires. Même si le contexte spécifique des deux lieux investigués joue un rôle dans l'échange d'informations, il est sans doute probable que des professionnels du social se positionnent différemment dans le réseau des acteurs de la rue que les CN car des éléments comme la gestion des réseaux, la protection des données ou la collaboration entre professionnels sont des compétences acquises lors de leur formation. Ceci est corroboré par l'étude de Barthélémy (2004, p. 61), qui estime que « ce titre [de travailleur social] a valeur de garde-fou dans cette communauté professionnelle : il autorise le partage du secret professionnel entre pairs, garantit la qualité de la prestation et protège contre les éventuelles velléités d'un non-professionnel ». Ces notions de frontières professionnelles, d'identité professionnelle à conserver et à revendiquer semblent plus présentes chez les TSHM par le fait également que cette profession existe et est reconnue en Suisse, ce qui n'est pas le cas des médiateurs sociaux.

Cette légitimité chez les CN est en cours de construction. Ces derniers se sont coalisés (Demazière, 2004) pour poser les bases d'une charte et réfléchir à un modèle de formation minimal. En effet, « la dynamique de professionnalisation s'enclenche, habituellement, avec l'élévation du niveau de savoir et d'expertise, dans une situation de concurrence pour la reconnaissance d'une qualité et d'une technicité spécifiques du travail effectué, et pour le contrôle de niches de spécialité dans la division du travail » (Menger, 2003, p.15, in Vezinat, 2016, p.51). Pour l'instant, ces démarches n'ont pas encore abouti. Il sera intéressant de voir dans quelle mesure cet élément

de déontologie professionnelle permettra ou non de mieux circonscrire ce métier et de permettre à ces acteurs de mieux déterminer leurs spécificités et leur place parmi les intervenants de la rue.

Nous avons montré que des tensions entre frontières professionnelles se sont incarnées dans des enjeux de territoires⁹ et de répartition des activités dans la mise en place de projets. En effet, comme le montre Abbott (1995), la dynamique des professions est liée à des jeux de frontières et ces frontières sont le résultat de compétitions interprofessionnelles.

Le fait que les CN aient investi le territoire des quartiers dans la ville centrale a engendré des tensions avec les TSHM par rapport à l'essence même de leurs activités. Les CN ont pour mission d'être présents dans la rue en informant la population des règles du vivre ensemble, voire de désamorcer des conflits, alors que les TSHM effectuent du travail de rue pour atteindre des jeunes marginalisés ou en rupture. Cela est visible lorsqu'ils racontent qu'avant la venue des CN dans les quartiers, ils étaient appelés par les citoyens lorsque des jeunes dérangent. Ils profitaient de ces appels pour créer du lien (ville centrale). Pour eux, c'était un moyen pour entrer en contact avec les gens de la cité. Ils estiment avoir perdu ce levier depuis que les CN ont investi les quartiers. Un autre élément que nous avons relevé qui distingue ces deux groupes d'acteurs consiste à créer des projets avec les jeunes. Même si dans la ville périphérique, cette tâche est mentionnée dans le cahier des charges des CN (ce qui n'est pas le cas dans la ville centrale) et que ces derniers ont mené des projets lors de la vacance des TSHM, la conduite de projets auprès des jeunes a été déléguée aux travailleurs sociaux. Cela tend encore à renforcer cette idée que les CN agissent dans l'instant, sur le moment dans l'espace public, alors que le travail des TSHM se conçoit sur le long terme. Ainsi, constatons-nous que les enjeux de territoire ont affaibli les TSHM dans l'accès au public cible mais que les enjeux en termes d'activités liées aux projets ont renforcé ces derniers. En effet, le monopole de cette activité a été reconnue et cette « revendication de professionnalité » (Vezinat, 2016) a été entendue.

Conclusion

En suivant les lignes composant et traversant les dispositifs de correspondants de nuit et de travailleurs sociaux hors murs, comme le propose Deleuze, nous avons décrit les activités des acteurs que nous avons reliées aux structures. Cette démarche nous a permis de montrer que la création des dispositifs de CN a engendré des questionnements sur leur légitimité par rapport aux acteurs déjà existants, soient les TSHM, que ce soit du point de vue de leurs activités (l'animation de projets) ou des espaces investis (les quartiers). Nous avons également montré qu'un certain nombre d'activités permettaient de dessiner des frontières professionnelles entre les deux types d'acteurs, comme nous l'avons vu dans la manière différente d'échanger les informations ou d'interagir avec la police. Nous avons également mis en évidence que chaque dispositif relève d'une logique locale. Alors que pour celui de la ville périphérique, les acteurs entretiennent des relations apaisées, leur collaboration est plus tendue dans la ville centrale. Nous relevons enfin que pour les deux groupes d'acteurs, les frontières professionnelles demeurent floues, même si cela est plus marqué pour les CN, et le processus de professionnalisation reste en mouvement.

Une question reste en suspens, celle de la professionnalisation de la médiation sociale en Suisse romande. D'un côté, les rapports d'évaluation initiés par les communes tendraient à renforcer les dispositifs, de l'autre la morphologie même de ces derniers rend plus compliqué ce processus.

9. Le territoire est ici défini au sens que lui donne Abbott de « juridiction » qu'un groupe professionnel cherche à étendre, à défendre, à revendiquer ou à conquérir sur un autre groupe (Vezinat, 2016, p.57).

Les diverses autorités communales ont mandaté des experts externes pour évaluer les équipes et leurs activités. Ces rapports confirment l'utilité des dispositifs amenant une amélioration du vivre ensemble et ont débouché sur une consolidation et une pérennisation de ces derniers ainsi que parfois sur une augmentation des membres des équipes. Les enquêtes auprès des publics sont généralement positives, les personnes qui connaissent les CN estiment que leur présence a du sens dans leur commune même si ces derniers mériteraient d'être connus par un plus large public. Quant au nombre de dispositifs, il reste encore relativement modeste en Suisse romande. L'année 2015 a vu l'apparition de trois nouveaux groupes de CN, mais depuis seule la Ville de Genève s'est lancée dans l'aventure récemment.

La diversité des dispositifs et leur faible nombre ainsi que les profils hétérogènes des CN reste une pierre d'achoppement pour faire avancer le processus de professionnalisation. En effet une association, rassemblant les divers dispositifs de la région constituée depuis plusieurs années, n'a pas encore réussi à publier une charte énonçant des principes déontologiques ni à formaliser une formation. La détermination d'un socle commun semble compliquée d'autant plus que cela peut entraîner l'exclusion de certains groupes de CN. Quant à la formation, il semble difficile de mettre en place un cursus adapté et une manière de certifier des acteurs avec des profils aussi hétérogènes.

Quant à la manière dont la complémentarité ou la concurrence peut se développer entre les deux groupes professionnels, elle semble aller dans le sens des constats posés en France et au Québec qui ont mis en place de manière plus précoce les dispositifs de médiation sociale. Nous constatons, à l'instar de Barthélémy (2004), que la nature des relations entre les deux groupes professionnels dépend en partie du profil du coordinateur du dispositif de CN. En effet, nos observations montrent que dans les cas où la personne responsable des médiateurs sociaux provient du travail social, cela a permis de mieux déterminer les contours des deux groupes professionnels et leur complémentarité. Le travailleur social est reconnu comme légitime et tenant d'une expertise que les TSHM partagent. Mais cela a également permis d'inscrire les CN dans une perspective d'intervention sociale distincte des forces de l'ordre. La légitimité du professionnel en travail social tendant à protéger les médiateurs sociaux de velléités communales « d'utiliser » les CN comme agents au service de la commune. Cet élément contribue à notre sens à atténuer la méfiance des intervenants de la rue vis-à-vis des médiateurs sociaux, méfiance et ambivalence qui étaient relevées en 2011 par Ben Mrad et Jaccoud pour la France et le Québec respectivement. Ces auteurs prévoyaient deux futurs possibles dans la collaboration entre ces groupes professionnels, soit une absorption des médiateurs dans les autres groupes professionnels, soit une autonomisation mais dans la périphérie du registre des pratiques. Ce processus reste en suspens encore en Suisse romande.

À notre avis, le faible nombre de dispositifs en Suisse romande et la diversité des configurations de ces derniers nous fait penser que l'établissement de frontières professionnelles précises tendrait à fragmenter les divers dispositifs qui perdraient en force pour amorcer un processus de professionnalisation. Ainsi, au lieu de renforcer les dispositifs de médiation sociale, celui-ci pourrait les fragiliser. À notre sens, seuls leur développement dans une certaine marginalité, l'augmentation de leur nombre ainsi que de leur visibilité permettront de construire progressivement une autonomie dans le contexte particulier de la Suisse romande.

Bibliographie

- Abbott, A. (1995). Things Of Boundaries. *Social Research*, 62(4), 857-882.
- Astier, I. (2005). Qu'est-ce qu'un travail public ? Le cas des métiers de la ville et de l'insertion. In J. Ion (dir.), *Le travail social en débat(s)* (p. 170-185). La Découverte.
- Bardin, L. (2013). *L'analyse de contenu*. Presses universitaires de France.
- Barthe, Y. et al. (2013). Sociologie pragmatique : mode d'emploi. *Politix*, 103(3), 175-204.
- Barthélémy, F. (2004). Médiateur social : dynamiques de fabrication d'une pratique professionnelle. *Esprit critique*, 06(03), 60-70.
- Ben Mrad, F. & Jaccoud, M. (2011). Regard croisé sur la professionnalisation des médiations sociales en France et au Québec, *Education permanente*, 189.
- Bonafé-Schmitt, J.-P. (2008). Médiation, conciliation, arbitrage des techniques ou un nouveau modèle de régulation sociale. In F. Ben Mrad, H. Marchal, & J.-M. Stébé (dir.), *Penser la médiation* (p. 41-73). L'Harmattan.
- Darbellay, K. (2016). État des lieux de la médiation sociale en Suisse. *Lettre des médiations*, 2, 16-20. <https://jpbsmediation.wordpress.com/2016/10/08/publication-du-numero-2-de-la-lettre-des-mediations-les-mediations-sociales/>
- De Maillard, J. (2012). Les correspondants de nuit, nouveaux modes de régulation de l'espace public. *Questions pénales*, XXV(4), 1-4. - <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00835179>
- Demazière, D. (2009). Professionnalisations problématiques et problématiques de la professionnalisation. *Formation emploi*. - <http://formationemploi.revues.org/2111>
- Demazière, D. (2004). Médiation et médiateurs sociaux : entre nomination et professionnalisation. *Formation Emploi*, 86, 11-23.
- Divay, S. (2012). La professionnalisation dormante de la médiation sociale. *Informations sociales*, 170(2), 102-108.
- Fridez, E. (2014). *L'intervention socio-éducative hors murs : contribution à une modélisation de l'action dans le canton de Fribourg*. (Thèse de doctorat). Université de Fribourg.
- GREA – Fachverband Sucht (2005). Charte du Travail Social « Hors Murs ».
- Hainz, B. (2014). La médiation dans le champ des politiques sociales en France. In G. Ferréol, B. Laffort, & A. Pagès (dir.), *L'intervention sociale en débats* (p. 91-111). EME & Intercommunications.
- Jaccoud, M. (2009). Origines et fondements de la médiation sociale au Québec : un double ancrage. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 93-108.
- Keller, V. (2016). *Manuel critique de travail social*. EESP et IES.
- Libois, J. (2014). Identité et défis contemporains du travail social en Suisse. *VST - Vie sociale et traitements*, 2(122), 51-58.
- Libois, J. & Wicht, L. (2004). *Travail social hors murs : créativité et paradoxes dans l'action*. IES.
- Marlière, É. & Fontaine, S. (2011). La médiation de rue comme régulation des désordres urbains. *Pensée plurielle*, n° 26(1), 13-23.
- Silva-Castañeda, L. (2012). Revisiter le concept de dispositif à partir d'un dialogue entre la sociologie pragmatique et la pensée foucauldienne. *Revue de l'Institut de sociologie*, 91-107.
- Thorion, G. (2007). La médiation : moyen de prévenir la crise urbaine en France ? *Communication et organisation*. - <http://communicationorganisation.revues.org/318>
- Vandeninden, E. (2016). De la médiation au médiateur : entre concept en SIC et sens commun. In C. Servais (dir.), *La médiation : théorie et terrains*. (p. 19-36). De Boeck.
- Vezinat, N. (2016). *Sociologie des groupes professionnels*. Armand Colin.